

Conseil Municipal

Lundi 15 Avril 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le Lundi 15 Avril 2019 sous la présidence de M. René PAGES, Maire.

Tous les conseillers sont présents à l'exception d'Alain SIOZADE.

Daniel FONTANGE est désigné secrétaire de séance.

Cette réunion est plus particulièrement consacrée à l'examen et au vote des Comptes Administratifs 2019 et des Budgets 2019.

Compte-rendu de la réunion du 26 Février 2019

Il est approuvé, sans réserve, par les membres du Conseil.

Comptes Administratifs 2018

Ils sont présentés par le 1^{er} Adjoint, Responsable de la Commission des Finances.

Budget Principal

Au niveau de la Section de Fonctionnement, le total des recettes s'élève à 701 057.13 €, les dépenses à 533 435.11 €, ce qui se traduit par un excédent de 167 621.72 € auquel s'ajoute l'excédent reporté de 2017 de 292 164.14 €, ce qui ramène l'excédent final à 459 785.86 €.

Au niveau de la Section d'Investissement, en tenant compte de recettes (267 431.83 €), des dépenses (319 518.56 €), du déficit reporté de l'exercice antérieur (170 333.63 €), des restes à réaliser au 31/12/2018 (143 639.75 € en dépenses, 79 566.85 € en recettes), l'excédent final à reporter est de 23 591.86 €.

Budget Assainissement

L'excédent de fonctionnement total est de 51 893.13 €. Compte-tenu des opérations de la Section Investissement et des restes à réaliser au 31/12/2018, le déficit total à financer est de 29 007.64 €.

Budget Lotissement du Puech de Lestrade

L'excédent à reporter en 2019 est de 11 180.55 €.

Budget CCAS

L'excédent à reporter en 219 est de 1 087.02 €.

Après diverses précisions apportées au cours et après la présentation, le 1^{er} Adjoint soumet au Conseil Municipal, après retrait du Maire, le vote des différents comptes administratifs. Ces derniers sont approuvés à l'unanimité.

Budgets 2019

Ils sont présentés par le 1^{er} Adjoint, Responsable de la Commission des Finances, laquelle s'est réuni préalablement le 12 Avril dernier.

Budget Principal

Au niveau de la Section de Fonctionnement, recettes et dépenses s'équilibrent à 650 200 €.

Parmi les différentes dotations de l'Etat, la dotation forfaitaire s'élève à 88 690 € contre 90 311 € en 2018 soit une baisse de 1 621 €. La Dotation de Solidarité Rurale connaît-elle une légère augmentation : 54 903 € contre 53 605 € en 2018, soit une progression de 1 298 €.

Au niveau des contributions directes, malgré la baisse des dotations de l'Etat au cours des dernières années, le Conseil décide, après discussion, de ne pas relever les taux d'imposition qui restent donc inchangés par rapport à 2018 :

 Taxe d'Habitation	3.87 %
 Taxe Foncière Bâti	5.85 %
 Taxe Foncière Non Bâti	35.75 %

Compte-tenu de ces taux et des nouvelles bases d'imposition communiquées par les services fiscaux, le produit attendu s'élève à 79 175 € (75 298 € en 2018).

A cette somme s'ajoute la participation de la Communauté de Communes Aubrac-Carladez-Viadène de 146 208 € (inchangée par rapport à 2017 et 2018) qui compense, suite à la nouvelle fiscalité de l'Intercommunalité, d'une part la baisse du taux communal de la taxe d'habitation, d'autre part la suppression, au niveau communal, de la Cotisation Foncière des Entreprises.

Ainsi, le montant cumulé de ces contributions s'élève à 225 383 € (soit 34.66 % des recettes totales).

Quant à la taxe sur les pylônes, elle est en progression et s'élève à 184 408 € contre 179 848 € en 2018 (soit + 4 560 €) soit 28.36 % des recettes totales.

Parmi les charges de fonctionnement, les subventions attribuées aux différentes associations s'élèvent à 11 000 €.

La participation au Fonds Nationale de Péréquation s'élève à 24 500 €, celle du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) à 22 244 €, soit un total de 46 744 € (7.18 % des dépenses totales).

La disponibilité pour la section d'investissement est de 161 519 € (120 075 € en 2018) soit 24.84 % des dépenses totales.

Au niveau de celle-ci, les affectations les plus importantes qui viennent s'ajouter aux restes à réaliser de l'année précédente sont : le capital des emprunts, la voirie, les travaux sur le GR 465, la création d'un lieu d'accueil à Manhaval, le fonds de concours pour les travaux sur la RD 900 à Mur-de-Barrez.

Le financement de ces opérations est assuré par le prélèvement sur la section de fonctionnement, le fonds de compensation de la TVA et des subventions diverses (conséquentes pour le GR 465 et la création du lieu d'accueil à Manhaval).

Budget Assainissement

Les recettes sont constituées principalement par la redevance assainissement collectif : 30 000 €. Recettes et dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 39 213 €.

Au niveau de la section d'investissement, la part disponible pour les travaux s'élève à 216 370.72 €.

Budget Lotissement du Puech de Lestrade

Recettes et dépenses s'équilibrent : - Section de fonctionnement à 24 471.55€,
- Section d'investissement à 11 180.55 €.

Budget CCAS

La disponibilité est de 1 087.02 €.

Après échanges et discussions, les budgets sont approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Préalablement à ce vote, les membres du Conseil ont approuvé en cours d'examen du Budget Principal, les taux d'imposition (inchangés par rapport à 2018) et les subventions attribuées aux différentes associations.

Programme de travaux d'investissement

Dans le cadre du budget 2019 sont programmés :

- ✚ A Manhaval, la création d'un lieu d'accueil pour les randonneurs (appel d'offres en cours),
- ✚ A Lugat, la restauration du four et au Verdier, l'aménagement du chemin de Combellou, ceci dans le cadre du GR 465,
- ✚ A Lez, des travaux au niveau de la toiture de la chapelle en partenariat avec l'association de sauvegarde,
- ✚ A Taussac, la réfection des peintures à la Maison du Bois (menuiseries extérieures) et du logement de l'école,
- ✚ A Cancelade, le démarrage des travaux d'assainissement (création d'un réseau séparatif et d'une station de traitement),
- ✚ En voirie, divers travaux sur les voies communales,
- ✚ Au niveau des chemins ruraux, des travaux d'aménagement de la piste d'accès à Manhaval,
- ✚ A Peyrat, une étude et une programmation de travaux au niveau de l'église,
- ✚ Sur le Sentier de l'Imaginaire, la réalisation de panneaux d'information.

Demandes de financement

Lieu d'accueil à Manhaval

Monsieur le Maire précise que l'appel d'offre est en cours. Suite à une 1^{ère} réunion de la Commission d'Appel d'Offre le 2 Avril dernier, la SICA Habitat Rural procède actuellement à l'analyse des offres.

Il précise que 3 demandes de financement déjà déposées, doivent être complétées par des éléments chiffrés qui découleront de l'appel d'offre. Il s'agit du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'Europe (programme LEADER).

Ce n'est qu'une fois complétés que ces dossiers pourront être examinés par les instances concernées.

Le Conseil mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement des diverses formalités.

Personnel

Monsieur le Maire fait part au Conseil du souhait d'Anthony VALLAT de ne pas renouveler, pour des raisons personnelles, le contrat à durée déterminée arrivant à expiration le 31 Mai prochain.

Le Conseil prend acte et confirme cette décision.

Afin de pourvoir à son remplacement, notamment pour la période d'été (indispensable tout au moins dans un 1^{er} temps), Monsieur le Maire prendra contact avec le point emploi (Association Trait d'Union) afin de prendre connaissance des éventuelles candidatures et d'examiner celles qui seraient susceptibles de rentrer dans le cadre d'un PEC (Parcours Emploi Compétences), dispositif accompagné financièrement par le Conseil Départemental.

Police Routière

Lors des précédentes réunions, la question de la circulation routière considérée excessive, sur le plan de la vitesse, dans certains villages et hameaux avait été évoquée.

Les membres du Conseil prennent connaissance d'une proposition de radar pédagogique présentée par la Société ELAN CITE.

2 possibilités existent :

- ✚ Soit une location pour 5 ans,
- ✚ Soit l'acquisition.

Les membres du Conseil confirment l'intérêt d'un tel dispositif au niveau de la traversée du bourg de Taussac et donnent leur accord pour la recherche du meilleur compromis avec le fournisseur.

Urbanisme

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du 8 Avril 2019 adressé par M. J-Michel AMILHAU de Trionac.

Celui-ci s'émeut une nouvelle fois des exigences et des délais liés aux formalités administratives relatives au permis de construire déposé en mairie le 25 Février dernier.

Questions diverses

Le Conseil décide d'annuler un titre de recettes émis en 2017 pour l'occupation de la Salle des Fêtes par le Comité des Fêtes.